

DEMANDE D'AUTORISATION d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussignée,

Madame Françoise JAMES présidente du comité des fêtes de CHEUX

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons,

de 3ème catégorie à Stade de football à Cheux

à l'occasion de l'apéro concert

du	samedi 12 septembre 2026	à	10 heures	0
au	dimanche 13 septembre 2026	à	1 heure	0

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

3 septembre 2026

Signature



ARRÊTÉ DU MAIRE 2026-38

Je soussignée, Myriam LETELLIER, Maire déléguée de Cheux,

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la Santé Publique

Arrête :

Madame Françoise JAMES présidente du comité des fêtes de CHEUX

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à Stade de football à Cheux

du	samedi 12 septembre 2026	à	10 heures	0
au	dimanche 13 septembre 2026	à	1 heures	0
à l'occasion	de l'apéro concert			

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à THUE ET MUE

Le Maire délégué, Myriam LETELLIER

Signature

3 septembre 2026

